

CONTRAT DE RESERVATION L'inscription à l'un de nos séjours implique obligatoirement l'acceptation de ces conditions de vente par les deux parties contractantes. **ENGAGEMENT DE L'EXPLOITANT :** La souscription du contrat de location engage le camping **MER-SABLE-SOLEIL** à fournir la prestation proposée suivant le type de séjour choisi. **ENGAGEMENT DU CAMPEUR :** Le campeur s'engage expressément à ne jouir de l'hébergement loué qu'à titre de résidence de loisir. **REGLEMENT DU SEJOUR :** Toute demande de réservation ferme de votre part doit être formulée par écrit et accompagnée de la signature du présent contrat ainsi que d'un règlement d'acompte correspondant à 25% du montant total de la location choisie (minimum le montant d'une nuit si le séjour est inférieur à 4 nuits), à défaut la réservation ne sera pas prise en compte. A la date de notre confirmation écrite de la réservation, que nous vous adresserons sous quinzaine, votre engagement devient ferme et définitif. Il vous incombe de faire toute diligence auprès du camping si dans les 15 jours de votre envoi vous n'avez pas reçu de lettre de confirmation. Aucune réservation pourra être prise en compte en cas d'envoi incomplet de votre part. Le solde du séjour sera payable à l'arrivée. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée tardive ou départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur la présente réservation. Dans le cas d'indisponibilité d'hébergement pour la période réservée nous empêchant de confirmer votre réservation, la totalité des sommes versées vous sera remboursée intégralement. Les préférences formulées lors de la réservation seront satisfaites dans la mesure des disponibilités, sans engager la responsabilité de l'établissement. **ARRIVEE-DEPART :** La réception vous accueillera le samedi dans le créneau horaire de 15h à 20h. Si un retard survenait, prière de nous en avvertir : la non-présentation le jour prévu de votre arrivée étant considérée comme une annulation du contrat avec remise en location dès le lendemain 8h. Le samedi les locations doivent être libérées au plus tard à 9h. Si votre départ s'effectue en dehors des heures d'ouverture du bureau, la caution vous sera renvoyée (pour les cautions en espèces, les frais de mandat vous seront retenus). **ANNULATION :** Votre engagement est ferme et définitif dès l'envoi de notre part de notre lettre de confirmation. Toutefois, pour toute annulation parvenue au camping par lettre recommandée 30 jours au moins avant le jour d'arrivée, le solde du séjour ne vous sera pas demandé, les acomptes versés nous resteront acquis. Si l'annulation ne nous est pas parvenue 30 jours avant votre arrivée, le règlement de la première semaine de votre séjour, vous sera demandé déduction faite de votre acompte. Si l'annulation ne nous est pas parvenue 15 jours avant votre arrivée, le solde de la totalité de votre séjour vous sera demandé. Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation au prix de 3% du prix total. Envoi du dossier sur demande. En cas d'annulation de votre part intervenant postérieurement à notre confirmation de séjour et antérieurement à votre jour d'arrivée, nous vous rembourserons intégralement et sans délai les sommes que vous aurez versées. **DEPOT DE GARANTIE :** Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de 200 € par installation vous est demandé à votre arrivée. Etablissement d'un état des lieux par le locataire et remise de l'inventaire ainsi que du signalement éventuel de dégradations. Cette somme vous est restituée en fin de séjour, après inventaire et état des lieux effectués le jour du départ et constatation de la conformité de ces derniers avec l'état primitif des lieux, déduction faite, éventuellement, du coût du matériel manquant ou dégradé ou d'un forfait de 50 € pour frais de ménage. Le nettoyage de votre installation doit être effectué par vos soins. **ASSURANCE :** Le locataire sera tenu de s'assurer contre les risques de vols, d'incendie et dégâts des eaux, tant pour ses risques locatifs, le mobilier que le recours des voisins. Toutes les personnes séjournant sur le camping doivent être couvertes par une assurance responsabilité civile. Le locataire bénéficie de la garantie de responsabilité civile du camping pour tous les dommages corporels ou matériels dont le camping aurait été reconnu responsable à leur égard, exclusion faite des dommages provoqués par des forces extérieures telles que tempêtes, orages, tornades... **CHARGES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX LOCATIONS D'HEBERGEMENTS :** Le client s'engage dès à présent à ce que l'utilisation des lieux loués soit conforme au règlement intérieur de l'établissement, à ses notes de services, ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires régissant l'activité de l'hôtellerie de plein air et ses activités commerciales, ainsi que les réglementations en matière d'urbanisme. Il prendra les lieux dans leur état au jour de l'entrée en jouissance. Le client s'engage à maintenir les lieux et installations en bon état, et à ne pas apporter de modification de structure. Le client ne pourra en aucun cas céder ou rétrocéder la réservation qui lui a été accordée et qui lui est personnelle, sans l'accord écrit et préalable de l'exploitant. **VISITEURS :** Le campeur est tenu d'informer sans délai l'exploitant de la visite de toutes personnes étrangères au camping, lesquelles devront faire l'objet d'une inscription sur le registre des entrées et des sorties. Passé le délai d'une journée de visite, une redevance sera due selon les tarifs en vigueur. **ANIMAUX DOMESTIQUES :** Les animaux (chien et chat uniquement) sont acceptés pour un prix de 4 € par jour. La présentation du carnet de vaccination sera obligatoire. Ils devront être tenus en laisse et ne pas rester seuls dans votre location. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis. **REGLEMENT INTERIEUR :** Le client s'engage à le respecter ainsi que le faire respecter par les personnes occupant l'hébergement. La Direction mettra un terme immédiat au séjour, sans indemnité ni compensation, en cas de non respect du règlement intérieur ou d'infraction aux règles de bon voisinage, d'incivilité ou tout autre fait de nature à porter atteinte à l'harmonie au sein du camping. **RECLAMATIONS :** Toute réclamation éventuelle faisant suite à votre séjour devra être formulée par écrit et envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception dans le mois suivant votre séjour à l'adresse suivante : MER-SABLE-SOLEIL-chemin du Mouret-Leucate plage-11370 LEUCATE . **RESILIATION :** La violation de l'une des quelconques dispositions du présent contrat par l'une ou l'autre des parties entraînera sa résiliation de plein droit après une simple mise en demeure restée infructueuse, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts. N° SIRET : 377 704 713 000 17 / Intra communautaire : FR18 377 704 713 / APE : 5530Z / Arrêté préfectoral N°2011-259-0001 du 20 septembre 2011. 49 emplacements tourisme dont 49 grand confort caravanes. nouveau classement 3 étoiles.